



MAIRIE D'ARPAJON

Pièces à fournir pour une carte d'identité ou un passeport pour une personne mineure

Dépôt de la demande : présence obligatoire du mineur accompagné d'un des deux parents.

■ CARTE NATIONALE D'IDENTITE ■ PASSEPORT

■ 1^{ère} demande ■ Renouvellement ■ Perte/ Vol

- Pré-demande en ligne ou numéro de la pré-demande
- Une copie intégrale d'acte de naissance seulement si la ville n'est pas dématérialisée
- Ancienne carte d'identité
- Ancien passeport
- Pièce d'identité du parent qui dépose la demande ou de chaque parent en cas de garde alternée
- 2 photos : les photos doivent être en couleur, récentes de moins de 6 mois, de face, sur fond uni clair, nu tête, sans lunettes, oreilles et cou dégagés, ne pas couper les photos ni les coller
- Jugement de divorce
- Un justificatif de domicile de moins d'un an au nom et prénom du demandeur (facture d'eau, gaz, électricité, avis d'imposition, taxe foncière, quittance de loyer non manuscrite) ou de chaque parent si garde alternée
- Pour les personnes hébergées :
 - justificatif de domicile de moins d'un an au nom de l'hébergeant
 - photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant
 - attestation d'hébergement signée
- Un justificatif de nationalité française
- Passeport :
 - 42 € de timbre fiscal pour les enfants de plus de 15 ans
 - 17 € de timbre fiscal pour les enfants de moins de 15 ans
- Carte Nationale d'identité :
 - en cas de perte ou vol timbre fiscal de 25€ déclaration de perte en Mairie, déclaration de vol (info auprès du commissariat ou gendarmerie). Fournir un document officiel avec photo (CNI, passeport, carte vitale, permis de conduire...).